

Session Plénière du 21 et 22 décembre 2023

Vœu présenté par le groupe Rassemblement National & Alliés

Demandons l'annulation de l'augmentation du tarif d'accise sur le GNR en 2024 !

Le gazole non routier (GNR) est un carburant utilisé en France depuis 2011 pour les engins mobiles non routiers, dans les secteurs agricoles et forestiers ainsi que dans le secteur du BTP. Ce carburant pour moteur diesel bénéficie depuis quelques années de mesures fiscales permettant sa généralisation. Le gouvernement dans son projet de loi de finances pour 2024 propose de les réduire drastiquement.

L'opération « panneaux renversés » organisée dans différents départements de notre Région par les Jeunes Agriculteurs, doit nous alerter sur la souffrance de nos agriculteurs. Avec près de 25 080 exploitations agricoles, employant plus de 30 000 personnes et 2,4 millions d'hectares de Surface Agricole Utile c'est le véritable « grenier à blé de la France » et un pilier économique en Centre-Val de Loire. Le gazole non routier bénéficiait jusque-là pour nos agriculteurs d'importants dégrèvements fiscaux sur la TICPE (0,1882 €/L au lieu de 0,594 €/L), ce qui réduisait de moitié le coût du gazole. Or, l'article 12 du projet de loi de finances pour 2024 instaure l'augmentation du tarif réduit d'accise pour le GNR de 2,85 c€/L/an pour les agriculteurs jusqu'en 2030.

Touchée par l'importation à outrance de produits agricoles avec des normes différentes (50 % de l'alimentation consommée en France est importée), beaucoup d'agriculteurs de notre région risquent de ne pas survivre à la fin des dégrèvements fiscaux sur le GNR, notamment les plus fragiles ! Il importe que notre collectivité soit à la hauteur de cette richesse, en utilisant tous les leviers à notre disposition pour protéger nos agriculteurs.

Le secteur du BTP bénéficie également d'un tarif réduit d'accise sur les carburants non routiers. Ce tarif augmentera à 24,81 euros/MWh en 2024 puis progressera chaque année de 5,99 c€/L/an. Même si des mesures compensatoires semblent exister, le secteur du BTP sera fortement fragilisé et cette augmentation du tarif du GNR se répercutera in-fine sur l'accès au logement en renchérissant le coût des constructions neuves.

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, réuni en séance plénière les 21 et 22 décembre 2023 à Orléans :

- Demande à la Préfète de Région d'intercéder auprès de l'État pour revenir sur l'augmentation du tarif du Gazole Non Routier (GNR) de 2,85 c€/L/an pour les agriculteurs.
- Demande à la Préfète de Région d'intercéder auprès de l'État pour revenir sur l'augmentation du tarif du Gazole Non Routier (GNR) de 5,99 c€/L/an pour les professionnels du BTP.